

### FICHE DE PRÉ-INSCRIPTION

## Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport, spécialité « Educateur Sportif » mention « Activités Aquatiques et de la Natation » - Rentrée prévisionnelle septembre 2026

#### INFORMATIONS GÉNÉRALES (écrire lisiblement) :

Nom et prénom : .....

Date de naissance : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/ Nationalité : .....

Lieu de naissance : ..... Département : \_\_\_/

Adresse postale (n° et rue) : .....

Code postal : \_\_\_/\_\_\_/ Ville : .....

Tél. portable : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/

Adresse mail : .....@.....

Profession et/ou situation actuelles :  étudiant(e)  sans emploi  demandeur d'emploi, indiquer votre numéro / \_\_\_\_\_  
 salarié(e), indiquer votre profession .....

#### RECONNAISSANCE RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé)

Oui  Non - Si non, rencontrez – vous une dégradation d'au moins une fonction mentionnée (cochez la ou les cases correspondantes) :  physique  sensorielle  mentale  psychique

#### PREREQUIS (cochez la case correspondante à votre situation et complétez les informations demandées) :

BNSA obtenu le : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/ Date du dernier recyclage (formation continue) : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/

PSE 1 ou  PSE 2 obtenu le : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/ Date du dernier recyclage (formation continue) : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/

400 mètres nage libre en moins de 7''40 minutes (cochez la case qui correspond à votre situation) :  
 Validé le \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/

Attestation de performance (400 m nage libre en moins de 7''40 minutes') délivrée par la FFN : joindre la copie de l'attestation

#### STRUCTURE DE STAGE ET FINANCEMENT (cochez la case correspondante à votre situation et complétez les informations demandées) :

J'ai trouvé mon entreprise (précisez ses coordonnées) Raison sociale : .....

Adresse postale (n° et rue) : .....

Code postal : \_\_\_/\_\_\_/ Ville : .....

Nom et prénom du Directeur/trice : .....

Tél. bureau : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/ Tél. portable : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/

Adresse mail : .....@.....

Je suis à la recherche d'une entreprise (précisez n° de département et/ou région(s) ou cochez toute la France) : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/ \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/ Région(s) : .....  Toute la France

Je certifie sur l'honneur l'exactitude de ces renseignements, je m'engage à participer aux tests de sélection de Récréa Campus, à compléter le dossier d'inscription et à fournir toutes pièces justificatives pour mon inscription pour la formation du BPJEPS AAN.

Fait à .....le : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/

Signature du candidat (obligatoire) :

## RAPPEL DES PREREQUIS PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION POUR LE BPJEPS AAN

### ➤ Être obligatoirement titulaire :

- De l'une des attestations de formation relative aux Premiers secours suivantes :
  - ✓ Premiers Secours en Equipe de niveau 1 (PSE 1) ou son équivalent en cours de validité (formation continue annuelle) ;
  - ✓ Premiers Secours en Equipe de niveau 2 (PSE 2) ou son équivalent en cours de validité (formation continue annuelle) ;
- Du BNSSA (Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique) en cours de validité (formation continue tous les 5 ans).

### ➤ Avoir obtenu une Attestation de réussite au 400 mètres nage libre en moins de 7 minutes et 40 secondes (Arrêté du 29/07/2021) :

« Les conditions de délivrance de cette attestation sont les suivantes :

« a) Le candidat qui a réalisé un parcours de 400 mètres nage libre en moins de 7 minutes 40 secondes, en compétition de référence officielle de la Fédération française de natation ou lors d'une compétition reconnue dans le cadre d'une convention avec la Fédération française de natation.

« b) Le candidat qui a réalisé un parcours de 400 mètres nage libre en moins de 7 minutes 40 secondes, attesté par une personne titulaire d'une certification professionnelle a minima de niveau 4 ayant des prérogatives d'enseignement de la natation et titulaire d'une carte professionnelle en cours de validité ;

« c) Est dispensé de la production de l'attestation de 400 mètres nage libre en moins de 7 minutes 40 secondes le sportif de haut niveau inscrit ou ayant été inscrit sur la liste ministérielle mentionnée à l'article L. 221-2 du code du sport dans l'une des disciplines de la natation. »

### ➤ Avoir participé aux tests de sélection de Récréa Campus comprenant :

- Un entretien de motivation face à un jury ;
- Une épreuve écrite relative au métier de Maître – Nageur Sauveteur et au diplôme préparé (BPJEPS AAN) ;

Ces tests de sélection nous permettent de vérifier, entre autres, le niveau de natation du candidat, sa capacité à suivre les cours théoriques et du niveau de connaissance de son futur métier de MNS.

### ➤ Être apte à l'exercice des activités pratiquées en cours de formation :

- Fournir un certificat médical de non contre-indication des activités pratiquées au cours de la formation (utiliser le modèle joint à ce dossier en page n°5).

**IMPORTANT : ce certificat doit dater au plus tôt de moins d'un an avant la date de début de formation**

## Note d'information relative au traitement et à la protection des données personnelles

Une nouvelle réglementation européenne portant sur la protection des données à caractère personnel, le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données), est entrée en vigueur le 25 mai 2018, afin de protéger les informations relatives aux personnes. A ce titre, nous vous informons que ces données personnelles ne seront traitées ou utilisées que dans la mesure où cela est nécessaire pour exécuter votre formation (coordonnées bancaires pour le versement de votre salaire si vous êtes en alternance, adresse postale pour vous envoyer vos diplômes, ...) et répondre à une obligation légale et/ou réglementaire (déclaration à la DRAJES, ...) et nécessaires aux intérêts légitimes de l'organisme de formation.

Vos informations personnelles seront conservées aussi longtemps que nécessaire à l'exécution de votre formation et l'obtention de votre diplôme, à l'accomplissement par l'organisme de formation de ses obligations légales et réglementaires et à l'exercice des prérogatives lui étant reconnues par la loi.

Pendant toute la durée de conservation de vos données personnelles, nous mettons en place tous les moyens aptes à assurer leur confidentialité et leur sécurité, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés. L'accès aux données personnelles est strictement limité aux salariés de l'organisme de formation, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à l'entreprise par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées nécessaires à la gestion de votre formation (DRAJES pour la délivrance de votre diplôme).

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité de vos données ou encore de limitation du traitement. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. Vous pouvez, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer vos droits en contactant votre responsable de l'établissement ou toute autre personne qui lui serait substituée ou votre déléguée à la protection des données : Mylène Canoine, chargée de formation, à [m.canoine@recrea.fr](mailto:m.canoine@recrea.fr).

J'accepte<sup>1</sup> explicitement l'utilisation de mes coordonnées pour me recontacter à propos de ma demande exprimée à travers ce formulaire et pour gérer ma formation tout au long de l'année scolaire, jusqu'à l'obtention officielle de mon diplôme BPJEPS AAN délivrée par la DRAJES. Les données seront stockées le temps de leur traitement et pour une durée maximale de 3 ans.

Fait à :

Le :

Signature :

(Nom et mention « lu et approuvé »)

---

<sup>1</sup> Cocher la case pour accepter

# ATTESTATION AAN

## 400 mètres nage libre en 7 minutes et 40 secondes maximum

Document à joindre à votre dossier de candidature

Tous les champs de cette attestation doivent être remplis pour la rendre recevable.

Attestation de réussite au 400 mètres nage libre en moins de 7 minutes 40 secondes en vue de l'entrée en formation au brevet professionnel de la jeunesse de l'éducation populaire et du sport, spécialité « éducateur sportif » mention « Activités aquatiques et de la natation ».

Je soussigné(e), **NOM**.....**Prénom**.....

**Intitulé du diplôme**.....

**Diplôme n°** ..... **Carte professionnelle n°** .....

**Délivrée par le service :**.....

**Certifie que M. / Mme**.....**né(e) le** \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_\_

**À :** .....

**Domicilié(e) :** .....

**CP :** ...../ **Ville :** .....

A effectué sans aide et sans matériel :

**Intitulé du test :**

**Distance de 400 mètres nage libre dans un temps de** \_\_\_\_ /minutes \_\_\_\_ /secondes \_\_\_\_ /

*Le temps maximum pour rendre cette attestation recevable est de : 7 minutes et 40 secondes.*

**Date de la réalisation :** \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_\_

**Lieu de la réalisation :** .....

**Signature du certificateur**

**Signature du titulaire**

*Fait pour servir et faire valoir ce que de droit.*

## Certificat médical

### *de non contre-indication à la pratique, à l'enseignement et à l'encadrement des activités pratiquées au cours de la formation*

*(daté de moins d'un an avant la date de début de formation)*

Je soussigné(e), \_\_\_\_\_, docteur en médecine, atteste avoir pris connaissance du contenu des activités pratiquées au cours de la formation préparatoire à la mention « activités aquatiques et de la natation » du brevet professionnel, de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « éducateur sportif » ci-dessous mentionnés, certifie avoir examiné, M./Mme \_\_\_\_\_, candidat(e) à ce brevet, et n'avoir constaté à la date de ce jour, aucune contre-indication médicale apparente à l'exercice, à l'enseignement et à l'encadrement de ces activités physiques et sportives concernées par le diplôme.

J'atteste en particulier que M./Mme \_\_\_\_\_ présente une faculté d'élocution et une acuité auditive normales ainsi qu'une acuité visuelle conforme aux exigences suivantes :

#### Sans correction :

Une acuité visuelle de 4/10 en faisant la somme des acuités visuelles de chaque œil mesuré séparément sans que celle-ci soit inférieure à 1/10 pour chaque œil. Soit au moins : 3/10 + 1/10 ou 2/10 + 2/10.

Cas particulier : dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est : 4/10 + inférieur à 1/10.

#### Avec correction :

- soit une correction amenant une acuité visuelle de 10/10 pour un œil quelle que soit la valeur de l'autre œil corrigé (supérieur à 1/10) ;
- soit une correction amenant une acuité visuelle de 13/10 pour la somme des acuités visuelles de chaque œil corrigé, avec un œil corrigé au moins à 8/10.

Cas particulier : dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est : 10/10 pour l'autre œil corrigé.

La vision nulle à un œil constitue une contre-indication.

Certificat remis en mains propres à l'intéressé(e) pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

(Signature et cachet du médecin)

#### INFORMATIONS AU MÉDECIN

A.- Activités pratiquées au cours de la formation :

Le candidat à la mention " activités aquatiques et de la natation " du brevet professionnel, de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité " éducateur sportif " est amené à :

- encadrer et enseigner des activités aquatiques, de découverte, d'apprentissages pluridisciplinaires, d'apprentissage des nages du programme de la Fédération internationale de natation pour tout public ;
- assurer la sécurité des pratiquants, des pratiques, des lieux de pratiques et des baignades.

A ce titre, il doit être en capacité :

- d'intervenir en milieu aquatique en cas d'accident ou d'incident ;
- de rechercher une personne immergée ;
- d'extraire une personne du milieu aquatique.

B. - Dispositions particulières pour les personnes présentant un handicap : la réglementation du diplôme prévoit que le délégué régional académique à la jeunesse à l'engagement et au sport peut, après avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté, aménager le cursus de formation et les épreuves d'évaluation certificative pour toute personne justifiant d'un handicap. « Dans le cas où le médecin constate une contre-indication liée à un handicap, il le mentionne sur le certificat et oriente le candidat vers le dispositif mentionné ci-dessus.